

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 16 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, les seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 18

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – MILLET R.- FOURNIER C – LEVEQUE M. - COTTEAU B, Adjoint – BOITTIN R. - CHOYER C - CONEUF R. - CRONIER A. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. - GUIHÉRY S. - JUGUET S.- LOUVEAU S. - POIRIER J. – QUENTIN B. ROUSSEAU JJ - formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : néant

Absents excusés : CHAUSSIS K. - FOUQUÉ JC – POUILLAIN S.

Secrétaire de séance : CONEUF R.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

➤ Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n°2 du 29 mars 2019** : fixation du montant du loyer du logement chemin des Petites Fontaines à 400 €/mois, à compter du 1^{er} avril 2019.
- **Décision n° 3 du 14 mai 2019** : vente de bois à M. Roger BIDENNE, pour un montant de 100 €.

I - CADRE DE VIE – Roger MILLET

• **POINT SUR LES TRAVAUX**

– **Réseau chaleur bois – avenant n°4 au contrat de vente de chaleur** :

Il est présenté au conseil la conclusion d'un avenant n° 4 au contrat de chaleur bois portant sur la modification de l'article 11 – révision des tarifs.

Le contrat initial prévoit des révisions de tarifs pour les éléments R1 et R au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année.

Il convient de prévoir le remplacement d'un indice n'existant plus à l'article 11-1 – élément proportionnel R1 et également pour l'élément fixe R 2 avec les nouveaux coefficients remplaçant ceux qui n'ont plus cours.

Il est proposé au conseil :

- De donner autorisation à M. Le Maire de signer l'avenant n°4

Avis favorable à l'unanimité.

– **Point travaux en cours et à venir** :

○ **Rue du Maine** :

M. Roger MILLET fait un point sur l'avancée des travaux « rue du Maine ». L'entreprise intervenante, STPO, a constaté que le réseau principal (eaux usées) actuel était constitué essentiellement de conduite en béton et qu'il n'existait aucune trappe de regard. M. MILLET explique qu'il est recommandé de raccorder le réseau secondaire au réseau principal par des conduites en PVC. Ceci concerne 14 branchements, soit un coût estimé de 10 080€. Un léger affaissement de la voie s'est produit, de l'aqueduc au lavoir (de chez M. LANDEMAINE à chez M. CHALLANT). Ce contretemps ne devrait pas ralentir l'avancée des travaux. L'entreprise STPO préconise de consolider cet éboulement par du béton.

II - ANIMATIONS CULTURELLES

• INFORMATIONS

Christine FOURNIER rappelle les événements à venir:

- **Concert de Mantekia** vendredi 17 mai à l'Espace Colmont, organisé par la CCBM
- **Atelier « Plan Climat Air Énergie Territorial »**, jeudi 23 et mardi 28 mai à la salle Jeanne d'Arc, organisé par la CCBM
- **Les Motards ont du Cœur** : dimanche 12 mai s'est tenue l'édition 2019 des Motards ont du Cœur. Ce sont près de 125 motards qui ont pris part au cortège sur notre commune. Mme FOURNIER tient à remercier M. René CONEUF, président de l'association des Donneurs de Sang Bénévoles, pour son investissement au sein de cette manifestation.
- **Jumelage GORRON – SCHWAIKHEIM** : 51 personnes participeront au séjour organisé dans le cadre du jumelage GORRON-SCHWAIKHEIM du 29 mai au 2 juin.
- **Visites des Entreprises du Bocage Mayennais en Juin**, organisées par la CCBM. A destination du grand public, ces visites d'entreprises ont pour objectif de vous faire découvrir leur fonctionnement, leur processus de fabrication et leurs savoir-faire. 3 entreprises de GORRON font partie du programme : Maine Ateliers, la Ferme de le Grille et Les Rillettes Gorronnaises.
- **Fête de la Musique**, organisée par le comité des Fêtes de GORRON et les bars de GORRON. Elle aura lieu le samedi 22 juin.
- **Élection Miss Mayenne** le samedi 29 juin 2019

Anne CRONIER informe l'assemblée qu'une projection au cinéma de GORRON se tiendra le 25 juin prochain concernant la labélisation « APICITÉ ». Ce label APICITÉ récompense les politiques locales en faveur de la préservation de l'abeille et de la biodiversité. Ce label, à but non lucratif, vise à mettre en avant l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages. La commune de GORRON a déposé un dossier pour l'obtention de ce label

III - JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

• INFORMATIONS

- **Boulodrome du Pavé** : M. LEVEQUE rappelle que les travaux sont terminés. Un règlement intérieur a été rédigé.
- **Liaison pédestre « Gorrion-Brecé »** : cette liaison sera retardée car ce projet nécessite la mise en place d'un appel d'offre. Les travaux devraient débuter en septembre
- **Résultats sportifs** : M. LEVÊQUE fait part des différents résultats sportifs.

Il est rappelé que la prochaine commission jeunesse, sports et loisirs aura lieu le 23 mai prochain et se tiendra au parc de loisirs. Les élus, ainsi que leurs conjoints sont conviés à venir tester la nouvelle tyrolienne.

IV - AFFAIRES SOCIALES

• INFORMATIONS

Béatrice COTTEAU rappelle les événements à venir :

- **Repas Village des Aînés** : ce repas se tiendra le vendredi 7 juin. Pour l'occasion tous les résidents du village des aînés sont conviés. Un barbecue sera proposé.

- **Repas du CCAS** : il aura lieu le dimanche 15 septembre
- **Logement rue Jacques Prévert** : Mme COTTEAU informe les membres du conseil qu'un logement, appartenant à la commune, a été meublé pour y accueillir une jeune interne en médecine qui est arrivée à la maison médicale de GORRON. Sa période d'internat devrait durer 6 mois. Mme COTTEAU précise que ce logement pourrait être réservé en priorité aux jeunes durant leur période d'internat.

Suite à l'intervention de Mme COTTEAU, concernant l'aménagement d'un logement communal, Mme Ségolène LOUVEAU rappelle que la commune effectivement se doit de tout faire pour que de nouveau médecin s'y installe mais il convient d'apporter la plus grande attention concernant la sécurité des enfants. Mme LOUVEAU rappelle que depuis le 26 mars, une partie du plafond des toilettes de l'école maternelle s'est effondrée suite à des infiltrations du toit terrasse. Les services techniques sont intervenus pour sécuriser les lieux mais depuis de nouvelles dégradations se sont produites. M. MILLET rappelle qu'un couvreur a été sollicité et qu'un devis devrait prochainement être établi pour la réfection de la toiture de l'école.

VI - ADMINISTRATION GENERALE, ECONOMIE, PERSONNEL

– Autorisations spéciales : Mise à jour de la maquette budgétaire 2019

BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS : D.M. 1

Objet : modification de la saisie budgétaire

Section d'investissement

Recettes : 1068 – excédents capitalisés	- 38 501.06 €
Recettes : 001 – solde d'investissement reporté	+38 501.06 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : D.M. 1

Objet : modification de la saisie budgétaire

Section de fonctionnement

Recettes : 001 – Résultat d'exploitation	- 10.00 €
Recettes : 70611 – Redevance d'assainissement	+10.00 €
Dépenses : 022 – Dépenses imprévues	-23 850.00 €
Dépenses : 622 – rémunérations d'intermédiaires	+23850.00 €

BUDGET PRINCIPAL : D.M. 1

Objet : modification de la saisie budgétaire

Section d'investissement

Dépenses : 1641 - Emprunts en euros	+ 295 000.00 €
Dépenses : 165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 5 000.00 €
Dépenses : 21318 – Autres bâtiments publics	- 300 000.00 €

Avis favorable à l'unanimité.

– Vente bâtiments industriels – Parc d'activités des Besnardières :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil en date du 7 février 2019 concernant la vente de deux bâtiments industriels situés au parc d'activités des Besnardières, à l'entreprise ORELA. L'acquisition de ces bâtiments sera effectuée par la SCI PIGALO. C'est pourquoi il est proposé au conseil de modifier le nom de l'acquéreur, de désigner l'étude notariale THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN pour la rédaction de l'acte notarié et de confirmer les autres termes de la délibération du 7 février 2019.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- De donner son accord à la vente de ces bâtiments à la SCI PIGALO,
- De confirmer les termes de la délibération du 7 février 2019, fixant le prix de vente de l'ensemble immobilier cadastré section AH n° 217 et AH n° 218, ainsi qu'une bande de terrain au droit de ces parcelles, issue de la parcelle cadastrée section AH n° 222, à 250 000 € net vendeur, auxquels s'ajoutent les frais d'acte et de bornage,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction auprès de l'étude notariale THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN.

Avis favorable à l'unanimité.

– **Vente terrain zone d'activités de la Bourdaiserie :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2017 donnant son accord pour la vente à la société CISE d'une parcelle, cadastrée section AL n° 141, d'une superficie de 4 680 m², au prix de 4 € le m² et celle du 28 mars 2019 concernant l'acquisition par cette même entreprise de la parcelle cadastrée section AL n° 140, d'une superficie de 99 m², au prix de 4 € le m².

La société CISE ayant délégué à la SAS W INVEST l'acquisition de ces parcelles, il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour la vente des parcelles cadastrées section AL n° 140 et 141, au prix de 4 € le m², à la SAS W INVEST,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de l'office notariale THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN.

Avis favorable.

– **Crédit-bail immobilier :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un protocole de crédit-bail immobilier entre la commune et la SCI AGASTACHE concernant un bien immobilier sis, rue des Frères Lumière, a pris effet au 1^{er} mars 2018

Ce protocole prévoit que la commune consentira un crédit-bail immobilier pour une durée de 20 années entières et consécutives à partir du 1^{er} mars 2018.

Le montant du crédit-bail s'élève à 300 000 €.

La location est consentie moyennant un loyer mensuel de 800 € les deux premières années puis augmentées tous les deux ans de 100 € pour terminer pour la période de 2028 à 2038 à 1300 €, soit sur la durée de crédit-bail un montant de 276 000 €.

La valeur résiduelle des biens sera de 24 000 €.

Il est proposé au conseil de :

- Donner son accord à la conclusion d'un crédit-bail immobilier sous forme d'un acte administratif avec la SCI AGASTACHE, dans les conditions ci-dessus mentionnées,
- De désigner un adjoint pour signer l'acte en représentation de la commune.

Le conseil municipal propose de désigner M. Roger MILLET comme représentant pour signer l'acte.

Avis favorable. (17 voix, 1 abstention –M. Roger MILLET)

– **Transfert du collège de GORRON – acte administratif :**

Il est proposé au conseil de donner son accord à la rédaction d'un acte administratif entre le Département de la Mayenne et la commune de Gorron relatif aux emprises foncières faisant l'objet de l'acte.

Il est précisé que la cession se fera à titre gratuit.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer l'acte.

Avis favorable à l'unanimité

– **Acquisition bande de terrain :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une bande de terrain, située route d'Ernée, est toujours propriété de M. François FOISNET. Dans le cadre de la succession de M. FOISNET, le notaire en charge de celle-ci sollicite la commune pour son acquisition.

Dans ce cadre, un arrêté de voirie portant alignement a été pris le 24 avril 2019.

Il est proposé au conseil de se porter acquéreur à l'euro symbolique de cette bande de terrain, cadastrée section AO n°30, d'une superficie de 242 m², permettant de conserver et d'améliorer la sécurité des piétons dans ce secteur avec une continuité du trottoir sur ce secteur.

Il est proposé au conseil de :

- D'autoriser M. Le Maire a signé toute pièce nécessaire dans le cadre de cette acquisition,

Avis favorable à l'unanimité.

VI - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

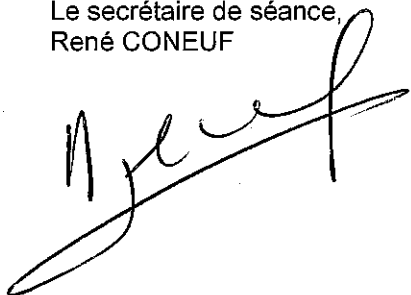
CCBM : M. Le Maire annonce qu'il y a peu d'investissement pour l'instant.

Mme Sandrine JUGUET souligne qu'il est constaté de plus en plus de dégradations au sein de la salle omnisports mais également sur les équipements extérieurs. M. le Maire informe que les services de la communauté de communes sont au fait de tous ces agissements et que des mesures seront prises en conséquence très prochainement.

SENOM : M. le maire rappelle qu'il est de bon ton de faire très attention aux dépenses d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 mn.

Le secrétaire de séance,
René CONEUF



Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN



